



Sainte-Anne-de-Sorel

BULLETIN MUNICIPAL

VOL. 31 | N° 01 | PRINTEMPS 2021

Le Phare



Le maire vous informe	2
Urbanisme	6
Collectes	8
Travaux publics	9
Penser et agir aînés MADA	10
Loisirs	14
Agriculture	16
Divers	17
Publicité	18
Alertes municipales	19



M. MICHEL PÉLOQUIN
Maire

Bonjour,

Il me fait plaisir de vous transmettre les informations suivantes qui me semblent pertinentes à ce moment-ci. Si vous avez besoin d'autres d'informations, je vous invite à communiquer dans un premier temps au bureau municipal au **450 742-1616** ou avec moi au **450 494-1612**.

RAPPORT FINANCIER 2020

À l'assemblée régulière du Conseil municipal du 3 mai dernier, le rapport financier pour l'année 2020 a été déposé. Les revenus totaux ont été de 3 889 087 \$ comparativement au budget adopté qui anticipait des revenus de 3 501 653 \$. Les écarts proviennent principalement du remboursement à la municipalité par le gouvernement du Québec d'une partie des dépenses reliées à l'inondation de 2017, du nombre de transactions immobilières plus élevées que prévue, d'une aide financière du gouvernement du Québec en raison de la COVID-19 et d'un montant de 16 182 \$ provenant de notre quote-part des profits du parc éolien.

Au niveau des dépenses, celles-ci ont été de 2 750 358 \$ comparativement à des dépenses prévues au budget de 2 921 609 \$, pour un écart de 171 251 \$. Cette différence est attribuable principalement à une réduction de personnel, des travaux de voirie reportés et l'annulation des camps de jour en raison de la pandémie.

En ce qui a trait à la gestion de la dette à long terme de la municipalité, un montant de 436 595 \$ a été remboursé. Pour ce qui est des affectations diverses, elles représentent un montant de 95 166 \$. **L'excédent des revenus par rapport aux charges (surplus) est conséquemment de 606 968 \$.**

Le surplus total accumulé et non affecté pour notre municipalité était de 941 971 \$ au 31 décembre 2020. Je suis d'avis que nous avons une excellente situation financière qui nous permettra de continuer à améliorer nos services au cours des prochaines années.

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE)

Au mois de mars dernier, le Conseil municipal a adopté une résolution signifiant au *ministère de la Famille* notre volonté d'implanter chez nous un *Centre de la petite enfance*. Nous avons aussi fait part de notre engagement à

rendre disponible le terrain nécessaire pour l'emplacement d'un CPE. La municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel fait probablement partie des rares municipalités de plus de 2 500 habitants à ne pas avoir la présence d'un CPE sur son territoire.

Selon l'Institut de la statistique du Québec, notre municipalité comptait 90 enfants de 0 à 4 ans en 2020. Nous espérons grandement que le *ministère de la Famille* lance un appel de projet pour notre région pour que nous puissions y souscrire.

NOUVEL AFFICHEUR DE VITESSE PÉDAGOGIQUE

Afin de sensibiliser les automobilistes empruntant les rues du quadrilatère situé à l'arrière de l'école Sainte-Anne-les-Îles dans les prochaines semaines, un afficheur de vitesse et des bollards y seront bientôt mis en place.

Rappelons que la vitesse maximum sur les rues Milette, Bussières et Marianne est de 30 km/h en tout temps. Ce quadrilatère est largement utilisé par les autobus scolaires et les parents venant conduire leurs enfants à l'école.

IMPLANTATION DE BORNES D'IDENTIFICATION

Afin d'améliorer la qualité des interventions de services d'urgence tels que pompiers, policiers, service ambulancier, etc, la municipalité a procédé à l'acquisition de 650 bornes d'identifications de numéros civiques.

Ces bornes phosphorescentes seront installées en bordure de la route vis-à-vis les résidences correspondantes au numéro affiché sur la borne. L'installation aura lieu cours des prochaines semaines dans différents secteurs de la municipalité. Ces bornes permettront d'identifier plus facilement les adresses civiques.

CAMP DE JOUR 2021

Malheureusement la municipalité ne possède pas encore les infrastructures et les équipements nécessaires pour pouvoir organiser cet été un camp de jour tout en respectant les exigences sanitaires de la santé publique.

Au moment d'écrire ces lignes, il y avait encore des places disponibles au camp de jour Plaisirs d'été organisé par le Service des loisirs de la ville de Sorel-Tracy. Ce camp de jour est accessible aux citoyens de Sainte-Anne-de-Sorel en vertu de l'entente supra-locale concernant les loisirs liant les municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel. Pour les inscriptions, rendez-vous à l'adresse WEB suivante : <https://www.ville.sorel-tracy.qc.ca/loisirs-sports-et-culture/camp-dejour.html>



CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX

À ce jour, la construction du centre de services municipaux va très bien. Les délais et les coûts prévus sont respectés. Nous prévoyons toujours que la livraison aura lieu aux environs du 1^{er} septembre prochain.

SUIVI DANS LE DOSSIER DES ZONES INONDABLES

Le 25 mars dernier, j'ai participé à une rencontre avec la *Ministre des Affaires municipales*, Madame Andrée Laforest et son conseiller responsable du dossier concernant la question des zones inondables. Madame Laforest nous a informé qu'un règlement transitoire serait bientôt mis en place pour remplacer les dispositions actuelles de la zone d'intervention prioritaire (ZIS). Par la suite, de nouvelles dispositions réglementaires permanentes remplaceront la *Politique de protection des Rives, du littoral et des plaines* actuellement en vigueur. Madame la Ministre Laforest prévoit que les nouvelles règles pourraient entrer en vigueur vers la fin de 2022. Les nouvelles dispositions tiendraient compte des niveaux de risques et des moyens de résiliences possibles au lieu d'appliquer des mesures mur à mur dans des zones 0-2 ans, 3-20 ans et 21-100 ans.

Nous suivons toujours de très près l'évolution de ce dossier des plus importants pour notre municipalité.

POSTE VACANT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Nous avons actuellement un poste vacant au comité consultatif d'urbanisme. Les résidents de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel ayant de l'intérêt pour participer à ce comité sont priés de transmettre leur candidature par courriel à info@sainteannedesorel.ca au plus tard le 18 juin 2021.

CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

À l'assemblée du 3 mai dernier, le Conseil municipal a adopté un règlement établissant un conseil local du patrimoine. Ce conseil sera composé de 3 à 5 membres nommés par résolution du Conseil municipal. Le conseil local du patrimoine aura la responsabilité de faire des recommandations au Conseil municipal sur toutes questions liées au patrimoine culturel et à l'application de la loi sur le patrimoine culturel dans les domaines de compétences dévolues aux municipalités. Un appel de candidatures sera bientôt lancé sur le site Web et la page Facebook de la municipalité.

DÉCHETS VÉGÉTAUX JETÉS DANS LES COURS D'EAU

Il a été porté à notre attention que des résidents riverains du chenal du Moine et du chenal aux Fantômes jetaient dans ces chenaux, des résidus de végétaux provenant de la coupe de gazon, des feuilles à l'automne, etc.

Cette pratique est à éviter car elle contribue à la sédimentation des cours d'eau. Il est plutôt recommandé de jeter ces résidus dans les bacs bruns. Ces résidus seront transformés en compost et distribués par la suite aux citoyens de la municipalité.

AVIS DE RÉSERVE FONCIÈRE

Lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 20 mai dernier, le Conseil municipal a adopté une résolution afin d'émettre un avis de réserve foncière sur le lot situé au 1 rue Marianne. Ce terrain se trouve en bordure de la descente de bateau du quai de Sainte-Anne-de-Sorel et du terrain utilisé par les enfants de l'école Sainte-Anne-les-îles. Le Conseil municipal tient à conserver cet espace riverain du fleuve Saint-Laurent pour le bénéfice de l'ensemble des résidents de Sainte-Anne-de-Sorel. Il est projeté de transformer l'endroit en parc avec mobiliers et modules de jeux pour adultes et enfants. Le tout s'intégrera dans un ensemble comprenant le parc Henri-Letendre. Aussi, d'autres utilités publiques pourraient être affectées sur une partie de ces espaces. Citons à titre d'exemple possible, l'espace requis que pourrait nécessiter l'établissement d'un CPE.

Au nom de tous les membres du Conseil municipal et du personnel de notre municipalité, je voudrais vous souhaiter à tous une excellente saison estivale.

Michel Péloquin

ÉQUIPE LE PHARE

Bulletin municipal d'information

Publié : 3 fois par année

Distribution : Postes Canada

Tirage : 1450 exemplaires

Collaboration : M. Maxime Dauplaise, Mme Chantal Laferrière, Mme Myriam Cournoyer, M. Roger Soulières, Mme Michèle Bérubé

Gestion de l'information, infographie et impression :

Imprimerie Mongeon



RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il est de mon devoir de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2020

Les états financiers 2020 présentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2020. Ils ont été vérifiés par la firme FBL s.e.n.c.r.l., selon les principes reconnues et usages particuliers de la comptabilité municipale. Le vérificateur émet une opinion sans réserve. Le rapport du vérificateur démontre pour l'exercice 2020 un surplus de 606 968 \$.

	Réalisation 2020	Budget 2020
Revenus		
Revenus de taxes	3 368 358\$	3 296 444\$
Compensations tenant lieu de taxes	19 685\$	17 935\$
Transferts	230 096\$	33 224\$
Services rendus	84 277\$	77 450\$
Imposition de droits (permis urb. / droits mutation)	140 998\$	57 500\$
Amendes et pénalités	9 141\$	7 500\$
Intérêts / pénalités	20 350\$	11 600\$
Autres revenus	16 182\$	0\$
TOTAL DES REVENUS	3 889 087\$	3 501 653\$
Charges		
Administration générale	641 987\$	653 104\$
Sécurité publique	565 533\$	580 425\$
Transport	444 568\$	551 493\$
Hygiène du milieu	641 481\$	625 703\$
Santé et bien-être	4 210\$	7 000\$
Aménagement et urbanisme	126 210	116 675\$
Loisirs et culture	156 072\$	210 691\$
Frais de financement	170 297\$	176 518\$
TOTAL DES CHARGES	2 750 358\$	2 921 609\$
Excédent de l'exercice	1 138 729\$	580 044\$
Excédent de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	1 138 729\$	580 044\$
Moins : Remboursement de la dette à long terme	436 595\$	432 115\$
Affectations		
Moins : Activités d'investissement	- 83 271\$	127 929\$
Plus : Affect. Excédent act. de fonctionnement	13 123\$	
Moins : Réserves financières et fonds réservés	- 26 400\$	20 000\$
Plus : Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	1 382\$	
Moins : Total des affectations	- 95 166\$	580 044\$
Excédent de fonctionnement (surplus) de l'exercice à des fins fiscales	606 968\$	0\$

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité par l'intermédiaire du site web municipal.



DÉCISIONS DU CONSEIL

Afin de connaître toutes les décisions prises par le Conseil municipal, vous pouvez lire les procès-verbaux qui sont en ligne au notre site web.

www.sainteannedesorel.ca

Choisir onglet à gauche : **LE CONSEIL**

Choisir : **Ordres du jour / procès-verbaux**

De plus, au même endroit, vous pouvez écouter les séances du Conseil en audio diffusion et les regarder en vidéo.



HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal est fermé au public toutefois tous les services municipaux sont offerts aux citoyens par téléphone ou par service en ligne.

LES HEURES RÉGULIÈRES DU BUREAU



lundi au jeudi : 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

vendredi : 8 h à 12 h

NOUS JOINDRE

Par téléphone : **450 742-1616**



Par courriel : info@sainteannedesorel.ca



PROCHAINS CONGÉS FÉRIÉS :

Jeudi 24 juin 2021 Fête de la Saint-Jean

Jeudi 1^{er} juillet 2021 Fête du Canada

Lundi 6 septembre 2021 Fête du Travail

Lundi 4 octobre 2021 Action de grâce

ÉCHÉANCE DES TAXES À VENIR:

22 juin 2021

22 septembre 2021



C'est le temps de se faire vacciner



Pour prendre rendez-vous
Quebec.ca/vaccinCOVID
514 644-4545





URBANISME

Vous planifiez des travaux de rénovation, travaux en rive, travaux en zone inondable, travaux de construction et/ou avez un projet quelconque d'aménagement de votre terrain?

Appelez l'inspectrice municipale ou communiquez par courriel pour toutes questions.

MICHÈLE BÉRUBÉ, inspectrice en bâtiment et en environnement

mberube@sainteannedesorel.ca

Tél : 450 742-1616

ABRIS ET GARAGES DÉMONTABLES

L'article 55 du règlement de zonage no 436-2009 permet aux citoyens l'installation d'abris hivernaux durant la période du **15 octobre au 15 avril** suivant, sur un terrain déjà occupé par un bâtiment principal. Des règles doivent cependant être respectées dans l'installation de ces abris.

Maximum de 3 abris ou garages démontables en respectant les conditions suivantes :

1. Max. de 2 abris ou garages en cour avant ou latérale
2. Marge avant de 1,5 mètre et marge latérale de 1,0 mètre
3. Revêtement en bon état et d'une seule couleur
4. Le toit et les murs doivent être revêtus d'une toile spécifique approuvée ACNOR ou l'équivalent.

Ces abris ou garages doivent être démontés pour le 15 avril, incluant la structure.

Après le 15 avril, un seul abri ou garage démontable est permis dans la cour arrière ou latérale en respectant les marges avant, latérale et arrière, ainsi que des règles spécifiques touchant la superficie, la hauteur et le revêtement utilisé.

L'inspecteur municipale est toujours à votre disposition pour des renseignements supplémentaires à ce sujet.



EAU

La Régie Intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska demande à toutes les municipalités membres de réduire la consommation d'eau lors de temps de canicule car certaines municipalités se retrouvent avec un problème de pression attribuable à la surconsommation d'arrosage et de remplissage de piscine.

L'eau est une ressource précieuse et constitue un élément essentiel à la vie quotidienne. En réduisant vos niveaux de consommation, vous posez un geste important pour l'environnement.

L'utilisation de l'eau potable est encadrée par un règlement municipal, qui impose certaines restrictions durant la saison estivale. Celles-ci ont pour but de protéger cette ressource, d'assurer une distribution adéquate à l'ensemble du territoire desservi par l'usine de filtration de Sorel-Tracy.

À la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, en vertu du règlement municipal no 471-2012, **l'arrosage des pelouses** est permis durant la période du **1^{er} mai au 1^{er} septembre entre 20 h et 23 h** les jours suivants :

les jours pairs du calendrier pour les immeubles portant un numéro civique pair; **les jours impairs** du calendrier pour les immeubles portant un numéro civique impair, nul ne peut utiliser à la fois plus d'un boyau ou plus d'un arrosoir automatique.

Concernant le **lavage des véhicules**, il est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.





PROGRAMME RÉNORÉGION



SOMMES ENCORE DISPONIBLES

RénoRégion est un programme d'aide financière pour les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste vivant en milieu rural pour l'exécution de travaux corrigeant les défauts majeures que présente leur résidence.

Voyez tous les détails relatifs au programme sur le site mrcpierredesaurel.com/renoregion ou encore contactez le responsable, M. Benoit Jolicoeur, au poste 228.

Certaines conditions s'appliquent.



Pour plus d'information :

WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM

450 743-2703

FEU DE FEUILLES OU DE BRANCHES

Le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel est desservi par le Service de Sécurité Incendie de la ville de Sorel-Tracy. Ils sont également habilités à faire appliquer le règlement concernant le brûlage.

Si vous désirez faire un feu sur votre terrain (autre qu'un feu de foyer), contactez le service des incendies pour obtenir un permis à cet effet et les conseils nécessaires afin de procéder en toute sécurité, c'est gratuit!

POUR OBTENIR UN PERMIS DE BRÛLAGE :

(450) 780-5600 poste 5235

SERVICE D'INCENDIE : 9-1-1



À LA RECHERCHE

Recherche d'un citoyen (ne) pour siéger au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme

Le conseil municipal est à la recherche d'un citoyen (ne) qui s'intéresse au développement et à l'aménagement de sa municipalité et qui a des intérêts pour le bien-être collectif.

Le rôle d'un membre de C.C.U. est de donner son avis au conseil municipal sur les différentes demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire en vertu des règlements de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel. (Règlement de zonage, lotissement, dérogation mineure, P.A.E., P.I.I.A.)

Le citoyen doit être disponible une soirée par mois (en général le lundi ou le mardi).

Nous vous invitons à déposer votre candidature au plus tard le 18 juin via le courriel suivant : info@sainteannedesorel.ca



« TONDEUSE, ET SI C'ÉTAIT CHUT ! »

La fin de semaine sur les heures de repas

Que direz-vous de ranger la tondeuse, le souffleur à feuilles, le coupe bordure, le tracteur et autre faiseur de bruit sur les heures de repas?

Et si tout le monde le décidait ensemble? Et si ça fonctionnait? Des heures de repas sans bruit la fin de semaine. Ce serait une bonne affaire?

Et si on commençait cet été, juste pour voir?





COLLECTE SPÉCIALE DE BRANCHES

LUNDI 14 JUIN 2021

Diamètre de moins de 5 cm (2 po) attachées en paquets de moins de 1,5 m (5 pieds) et poids de moins de 25 kg (55 lbs.).

Veillez prendre note que les paquets seront déposés à côté des bacs et non à l'intérieur du bac noir.

RAPPEL

Le contrat de collectes des matières résiduelles de la MRC de Pierre-De Saurel se termine le 1^{er} octobre 2021. Pour cette raison, le calendrier ne comporte que neuf mois.

Pour suivre les collectes **d'octobre, novembre et décembre 2021**, consultez le site missionreduction.com

Vous pouvez également télécharger l'application mobile

MRC de Pierre-De Saurel + pour recevoir, la veille de chaque collecte, une notification, un SMS ou un courriel vous informant des bacs ou matières à mettre en bordure de rue.

Pour plus de renseignements :

450 743-2703 ou missionreduction.com



ÉCOCENTRE

L'Écocentre est ouvert du mercredi au dimanche de 9 h à 16 h 15. Il est situé au 3145, rue Joseph-Simard à Sorel-Tracy.

Téléphone : 450 746-4559 ou 450 908-0784

RÉSUMÉ DES MATIÈRES ACCEPTÉES :

- ▶ Résidus de construction, de rénovation et de démolition : Bardeau d'asphalte, bois, béton, brique, ciment, isolant, gypse, pierre, métaux, portes, fenêtres, terre;
- ▶ Matières recyclables : carton, papier, plastique, verre;
- ▶ Pneus;
- ▶ Résidus verts : branches, gazon, tourbe et résidus de jardin;
- ▶ Résidus domestiques dangereux (RDD) : Aérosols, acides, batteries, bonbonnes de propane, chlore, diluant, huiles, néons, peinture, piles, solvants, etc.

Vous pouvez aussi déposer des électroménagers, des meubles ou tout autre bien encore en bon état pour favoriser le réemploi.

MATIÈRES REFUSÉES :

- ▶ Les matières putrescibles : les jeter dans le bac brun;
- ▶ Terre contaminée;
- ▶ Bisphényles polychlorés (BPC);
- ▶ Armes, explosifs et feux d'artifices;
- ▶ Aucune matière provenant d'entreprises commerciales ne sera acceptée.

Une preuve de résidence est requise.

ÉCOCENTRE
RÉGIONAL DE LA MRC
DE PIERRE-DE SAUREL

CALENDRIER 2021

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

SAI N T E - A N N E - D E - S O R E L

Vous pouvez imprimer ou consulter le calendrier des collectes en visitant notre site internet:
www.sainteannedesorel.ca

Cliquez sur l'onglet Info-Collectes (à la droite de l'écran)





→ → → ÉVITONS LES REFOULEMENTS D'ÉGOUT ← ← ←

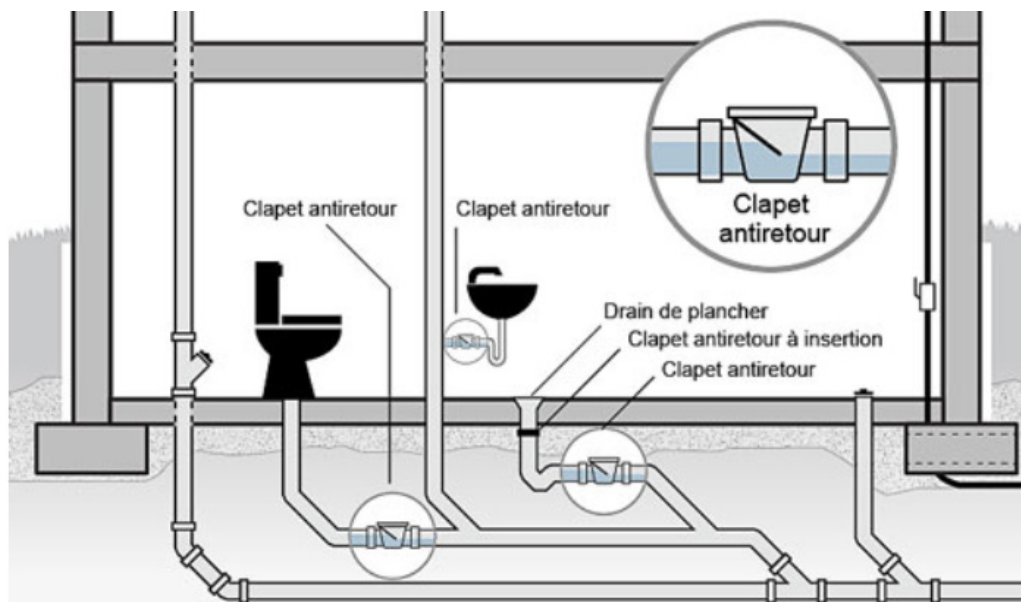
Ce qu'il faut savoir sur le réseau sanitaire

Le réseau d'égout sanitaire est un système fermé, capable de recevoir les eaux usées domestiques (bain, douche, toilette, évier) de tous les résidents de la municipalité.

Théoriquement, le niveau du réseau sanitaire ne devrait pas fluctuer lors de pluies abondantes puisque les eaux de surface ne sont pas recueillies par le réseau sanitaire, mais par le réseau pluvial (ou fossés).

Le problème est que plusieurs citoyens raccordent **volontairement et illégalement leurs gouttières, drains français et pompes d'assèchement (Sump Pump) directement au réseau d'égout**. Ainsi, lors de conditions climatiques exceptionnelles et abondantes, le réseau sanitaire subit une lourde pression et se surcharge au point de refouler dans les maisons.

Nous vous rappelons qu'en vertu du règlement no 220-1987, **il est strictement interdit, en tout temps, que vos drains de résidences soient reliés à l'égout domestique**. Toutes les eaux pluviales et souterraines (fonte des neiges) doivent être dirigées vers un fossé, sur le terrain ou dans un cours d'eau.



Le schéma ci-dessus est proposé à titre indicatif seulement et ne se substitue pas aux normes d'implantation et d'entretien des soupapes de sûreté du Code national de plomberie faisant partie du règl. no 536-2019.

De plus, en vertu du règl. no 536-2019, **tout propriétaire d'un immeuble desservi par le service d'égout municipal doit installer, à ses frais, et maintenir en bon état une soupape de sûreté (clapet antiretour) afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égout.**

Un clapet antiretour pour éviter les refoulements, oui, mais attention...

Lorsque le réseau se surcharge, les clapets antiretours se ferment pour protéger les maisons de toute entrée d'eaux usées extérieures. **Mais lorsque le clapet se referme, il est important de ne pas tirer la chasse d'eau, prendre une douche ou faire une brassée de lavage, sans quoi les eaux usées provenant de l'intérieur de la maison refouleront dans le sous-sol.**

Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

450 742-1616 • www.sainteannedesorel.ca



INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU ÉLECTRONIQUES

Les employés des Travaux publics poursuivent l'installation des compteurs d'eau électroniques dans les résidences de la municipalité.

L'opération va bon train, et jusqu'à maintenant plus de 600 compteurs ont déjà été installés.

Ces compteurs de *nouvelle génération* permettront d'obtenir une lecture juste et équitable, et sans dérangement pour le citoyen.

LUMINAIRE DE RUE DÉFECTUEUX

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout luminaire de rue qui semble défectueux en téléphonant au bureau municipal au 450 742-1616 et **en faisant mention du numéro inscrit sur le luminaire** afin d'éviter toute confusion lors de la réparation.

Merci de votre collaboration !



SITUATION D'URGENCE

Fuite d'eau, problème d'égout

En dehors des heures normales de bureau ou lors de la fin de semaine pour signaler un problème d'égout, une fuite d'eau ou toute autre situation d'urgence :

Composer le : 310-4141 (sans code régional)

Afin d'obtenir l'assistance policière de la Sûreté du Québec.



PENSER ET AGIR AÎNÉS MADA



Municipalité
amie des aînés

DÉMARCHE MADA | RECONNAISSANCE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

La MRC de Pierre-De Saurel et l'ensemble des municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel sont présentement en renouvellement de leur reconnaissance Municipalité amie des aînés. À cet effet, la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel débute le processus de consultation par un sondage en ligne et imprimé. Vos réponses nous permettront de réfléchir sur la manière dont nous développerons, pour tout le territoire, la vision d'une société ouverte et inclusive aux gens de tous âges.

Votre participation est essentielle afin que notre démarche et notre politique correspondent à vos ambitions.

Pour répondre au sondage en ligne : <http://bit.ly/mada-pds>

Pour obtenir une version papier du sondage, contactez votre bureau municipal.

Ensemble pour le mieux-être de nos aînés!

Démarche MADA

Ensemble pour le mieux-être
de nos aînés!



Municipalité
amie des aînés





OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION PIERRE-DE SAUREL

Les personnes qui habitent à Sainte-Anne-de-Sorel et sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel et désirant un logement subventionné peuvent faire une demande d'inscription à la liste des requérants.

L'admissibilité aux logements subventionnés doit respecter certains critères.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec nous et il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

Office municipal d'habitation Pierre-De Saurel

264, rue Robidoux, Sorel-Tracy
(Québec) J3P 7Y2

Tél : 450 743-0033



GUICHET D'ACCÈS POUR LES PERSONNES AGÉES ET EN PERTE D'AUTONOMIE

Le guichet d'accès est une porte d'entrée unique, un service d'accueil et d'orientation pour la clientèle ÂGÉE et en perte d'autonomie.

SOINS ET SERVICES À DOMICILE

- ▶ Services professionnels
- ▶ Répit aux aidants
- ▶ Aide à domicile
- ▶ Demande d'hébergement

Tél : 450 746-4545 poste 5165

SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF TAXIBUS À SAINTE-ANNE DE SOREL

Information: 450 743-3336

www.mrcpierredesaurel.com/taxibus



SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DISPONIBLE DANS VOTRE MUNICIPALITÉ



Transport tous les jours de 6 h à minuit.
Réservation obligatoire pour les membres.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS:
450 746-7827**

sans frais: 1 855 751-7827

*Avec STACR, se déplacer n'est plus
un problème de mobilité!*



SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ
ET COLLECTIF RÉGIONAL DE LA MRC
Pierre-De Saurel

[HTTPS://MRCPIERREDESAUREL.COM/DEVELOPPEMENT-REGIONAL/ORGANISMES/STACR/ADAPTE](https://mrcpierredesaurel.com/developpement-regional/organismes/stacr/adapte)



COVID-19

SOUTIEN INFORMATION RESSOURCE

BESOIN D'AIDE ?

Soyez attentifs aux autres.

Offrez votre aide ou référez-les aux organismes ci-dessous.



ALIMENTATION

- Groupe d'entraide Sorel-Tracy :** 450 746-5611
- Centre d'Action bénévole du Bas-Richelieu :** 450 743-4310
Dépannage alimentaire mercredi de 12h 30 à 15h 30
Service de popote roulante
- La Porte du Passant :** 450 743-4803
Repas pour emporter 11h 15 à 12h 45
Halte-repos de 8h à 15h
- Carrefour communautaire l'Arc-en-Ciel :** 450 785-2875
La popote roulante et le transport médical 1-844 440-2874
- Carrefour communautaire Saint-Roch-de Richelieu :** 450 785-3515
Popote roulante, dépannage alimentaire, repas à l'école
- Livraison d'épicerie**
Escouade CJE Pierre-De Saurel Aide à la livraison du lundi au mercredi 450 943-1441



SOUTIEN

- Accueil psychosocial MRC de Pierre De Saurel :** 450 746-4545
Lundi au vendredi 8 h à 21 h, poste 5133
Samedi et dimanche : 8 h à 16 h
- La Traversée, Centre de prévention du suicide :** 450 746-0303
Services 24h/7j
- L'Ardoise groupe d'alphabétisation populaire** 450 780-1016
- Association de la déficience intellectuelle de la région de Sorel-Tracy :** 450 743-0664
- Association des Aidants(es) Naturels(les) Du Bas Richelieu :** 450 730-0880
- Groupe d'entraide l'Arrêt-Court :** 450 743-6071
Pour personnes vivant de l'anxiété
- Le Vaisseau d'or :** 450 743-2300
Entourage d'une personne atteinte de maladie mentale boîte vocale
- Maison La Source :** Hébergement femme 450 743-2821
- Maison Le Passeur :** Soutien téléphonique homme 450 743-8403
- Maison la Margelle :** (dépendance) 24 h/7j 450 746-2788
1 866-446-2788
- Santé mentale Pierre-de Saurel Québec :** 450 746-1497
suivi individuel
- SOS violence conjugale :** Soutien téléphonique 1-800 363-9010
- Travailleuse de rue :** 450 846-1283
- **URGENCES :** 911 locale
- FAMILLE**
- Carrefour Naissance-Famille :** 450 743-0359
Soutien famille
- Ligne Parents :** 1-800-361-5085
- Jeunesse J'écoute :** 1-800-668-6868



AÎNÉS

- Travailleuse de milieu pour aînés :** 450 881-7017
Soutien téléphonique
- Programme PAIR :** 450 780-5600
Système d'appel quotidien personnalisé poste 5200
- Centre d'écoute Montérégie :** 450 658-8509 et 1-877-658-8509
- Vivre et vieillir chez soi Bas-Richelieu :** 450 743-1584
du lundi au mercredi
- Regroupement pour la santé des aînés Pierre-de Saurel :** Soutien téléphonique 450 855-3737

Ressources disponibles dans la MRC de Pierre-De Saurel
ACCUEIL PSYCHOSOCIAL MRC DE PIERRE DE SAUREL : 450 746-4545 poste 5133



GYMNASTIQUE ACTIVE EN LIGNE

Suivez les activités sur le Facebook de la MRC

www.mrcpierredesaurel.com

COMITÉ MADA

Le comité Municipalité amie des aînés (MADA) a tenu deux rencontres par visioconférence le 11 février et le 20 avril 2021. Ces réunions ont permis d'informer les membres des différentes étapes de la démarche MADA et de prendre connaissance du bilan des réalisations du plan d'action 2015-2020.

D'ici la fin du mois de juin, un portrait statistique du milieu ainsi qu'un inventaire des services et ressources disponibles pour les aînés et la population régionale sera produit avec la collaboration de la MRC.

Une prochaine rencontre nous permettra de déterminer les modalités d'une consultation auprès des aînés afin d'identifier les besoins qui feront l'objet d'intervention dans le prochain plan d'action.

Les membres du comité (**Denise Fraser, Louis Hébert, Germaine Lavallée, Myriam Cournoyer, Maxime Dauplaise, Marie-France Michaud et Roger Soulières**) demeurent à votre disposition pour recevoir vos suggestions.

SERVICE DE LA POPOTE ROULANTE

Le service de livraison de repas à domicile « La Popote Roulante » couvre toute la municipalité.

Le Centre d'Action Bénévole du Bas-Richelieu est à la recherche de bénévoles pour être capable de maintenir ce service dans notre municipalité.

Pour obtenir le service de « La Popote Roulante » ou pour être bénévole ou pour plus de renseignements, composer le:

 **450 743-4310**





TERRAIN DE TENNIS

Un terrain de tennis est aménagé à l'entrée du camping (1686, chemin du Chenal-du-Moine). Il est réservé uniquement pour les résidents de Sainte-Anne-de-Sorel et les campeurs. Afin d'y avoir accès, vous pouvez vous procurer une clé moyennant un **dépôt obligatoire de 25 \$**.

La clé est non transférable; elle doit demeurer en la possession du détenteur.

Elle doit être retournée à la fin de la saison estivale pour être remboursée soit **avant le 1^{er} novembre**.

Info: 450 742-1616



RAMPES DE MISE À L'EAU

Trois rampes de mise à l'eau sont offertes aux plaisanciers sur le territoire de la municipalité.

Le permis de stationnement annuel valide est obligatoire afin d'utiliser le stationnement de la rampe de mise à l'eau du Quai Fédéral (Quai de Sainte-Anne, parc Henri-Letendre) situé sur la rue du Quai à Sainte-Anne-de-Sorel ainsi que pour utiliser le stationnement des rampes de mise à l'eau du secrétariat municipal de Sainte-Anne-de-Sorel situé au 1685, chemin du Chenal-du-Moine.

Le coût du permis est de 55 \$ plus taxes pour les propriétaires et résidents de Sainte-Anne-de-Sorel et de **(150 \$ plus taxes pour les non résidents)**.

Pour obtenir la vignette de stationnement voir le formulaire dans le journal.

Le permis de conduire et le certificat d'immatriculation du véhicule routier sont requis pour l'obtention de la vignette de stationnement.

De plus, un billet de stationnement journalier peut être émis par l'horodateur situé sur le terrain du secrétariat.

Le billet de stationnement journalier coûte 20 \$ pour une journée normale soit de : 24 h à 23 h 59.

Nous comptons sur votre collaboration afin de stationner votre automobile et remorque aux endroits prévus à cette fin.





VIGNETTE DE STATIONNEMENT 2021

En raison de la situation particulière qu'entraîne la COVID-19, la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a mis en place une nouvelle façon de se procurer la vignette de stationnement annuelle.

Veillez compléter ce formulaire en caractères d'imprimerie et nous le retourner par la poste ou le déposer dans la boîte aux lettres située au 1685, chemin du Chenal-du-Moine (à côté de la porte d'entrée de la mairie) accompagné :

- D'une photocopie claire - du certificat d'immatriculation de votre véhicule routier et du permis de conduire du propriétaire du véhicule;
- Ainsi que d'un chèque ou d'un mandat poste libellé au nom de la « Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel ». Au montant suivant soit :

55 \$ plus taxes = **(63,25 \$)** pour les citoyens de Sainte-Anne-de-Sorel et les payeurs de taxes.

OU

150 \$ plus taxes = **(172,45 \$)** pour tout autre utilisateur



VOUS RECEVREZ PAR LA POSTE VOTRE VIGNETTE DE STATIONNEMENT 2021.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville et code postal : _____

N° de chalet si applicable : _____

N° de téléphone (résidence) : _____

Cellulaire : _____

Adresse courriel : _____

Pour toute question à ce sujet. Appelez-nous au : **450 742-1616**

Courriel : **info@sainteannedesorel.ca**

Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel 1685, chemin du Chenal-du-Moine Sainte-Anne-de-Sorel (Québec) J3P 5N3

Ce formulaire est aussi disponible sur le site internet : www.sainteannedesorel.ca



COHABITATION HARMONIEUSE DE LA ZONE AGRICOLE EN MONTÉRÉGIE

« NOTRE CAMPAGNE, UN MILIEU DE VIE À PARTAGER »

Une initiative de la Fédération de l'UPA de la Montérégie, de 13 MRC et de l'agglomération de Longueuil, soutenus par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)



L'EAU

L'eau est essentielle à la vie et indispensable à l'agriculture. Sa protection et une saine gestion sont des enjeux majeurs, non seulement pour l'environnement mais également pour la pérennité des entreprises agricoles. Les producteurs utilisent donc des techniques pour limiter le gaspillage, par exemple, en arrosant au pied des plants ou en utilisant des systèmes d'irrigation performants. Ils évitent aussi le risque de pollution des eaux en encadrant étroitement l'utilisation des engrais et des pesticides, voire en la limitant ou en recourant à des alternatives plus écologiques. De leur côté, les éleveurs mettent en place des installations pour empêcher que les déjections animales atteignent les rivières et les nappes phréatiques.

Les sédiments d'origine agricole peuvent se retrouver dans les cours d'eau par le ruissellement et par le vent. Les producteurs adaptent donc leurs pratiques pour favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol. Ils peuvent ainsi aménager des plantations entre leurs cultures et le cours d'eau. Appelées bandes riveraines, ces portions de terrain jouent un rôle important contre l'érosion, en plus de former une zone tampon entre le champ et le plan d'eau.

Toutes ces techniques limitent l'impact des activités agricoles sur la santé de l'eau.





NOUVELLE LOI PROVINCIALE SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS

Propriétaire de chien, que dois-je faire?

1. Je dois enregistrer mon chien auprès du Centre animalier de Pierre-de-Saurel (C.A.P.S);
 - a. Je dois le réinscrire à chaque début d'année (janvier) auprès au CAPS et acquitter les frais de licences.
2. Je dois **tenir mon chien en laisse en tout temps**, longueur maximum de la laisse 1,85 mètres.
3. Si mon chien pèse plus de 20 kg, il doit porter en tout temps attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.
4. Chien ayant été déclaré potentiellement dangereux :

LIEUX PUBLICS

1. Longueur de la laisse maximum 1,25 m.
2. Porter un muselière panier.

À LA MAISON

1. Annoncer par une affiche qu'il y a un chien dangereux.
2. Ne peut pas être en présence d'un enfant de moins de 10 ans s'il n'y a pas une personne de plus de 18 ans.



AUX UTILISATEURS DES ESPACES PUBLICS

RAMPES DE MISE À L'EAU, PARCS, STATIONNEMENTS, RUES
SVP ATTACHEZ VOTRE CHIEN EN TOUT TEMPS!



1681, route Marie-Victorin, local 109, Sorel-Tracy (Québec) J3R 4R4

POUR SIGNALER UN CHIEN TROUVÉ OU UN CHIEN PERDU

COMPOSER **450 746-7272** POUR REJOINDRE LE SERVICE DE CONTRÔLE CANIN

Courriel : securite,caps@gmail.com

<http://centreanimalier.ca/services>



TARIFICATION PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL

Tarifs et formats pour la publicité dans le journal Le Phare

1/8 de page 50 \$ par parution+ tx

1/4 de page 85 \$ par parution+tx

1/2 de page 165 \$ par parution+tx



JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100, Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781 | jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca | jeanbernardemond.com



LA FERME DU BARBU

PRODUCTEUR D'OEUFS ET D'AIL DU QUÉBEC



**OEUFS FRAIS DE POULES
ÉLEVÉS EN LIBERTÉ.**

**DISPONIBLE DÈS
MAINTENANT.**

PASSEZ NOUS VOIR!



Moulée pour chat et chien
aussi disponible sur place
de la marque Pronature

Visitez notre page Facebook la ferme du
Barbu pour plus d'informations et pour
voir tous nos produits disponibles



(450) 880-5198 | (450) 742-5198 | 1968 Chenal du Moine Sainte-Anne-de-Sorel



Sainte-Anne-de-Sorel

ALERTES MUNICIPALES

**Soyez informé
immédiatement
quand ça compte !**

Inscrivez-vous à notre système
personnalisé d'alertes
concernant votre municipalité.

**NOUVEAU
SERVICE
GRATUIT**

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins

TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL



circulation



avis
d'ébullition



interruption de
l'eau potable



bris
d'aqueduc



déneigement



eau brouillée



non-consommation
de l'eau



avis
important



risque
d'inondation



indice de feu



alerte

**INSCRIVEZ-VOUS
GRATUITEMENT !**

sainteannedesorel.ca • 450 742-1616



DÉMARCHE MADA

Champs d'action

Vieillir en restant actif, c'est non seulement *promouvoir* l'adoption d'un mode de vie actif, c'est aussi favoriser l'émergence d'un environnement qui incite à l'inclusion sociale des aînés. Pour se faire, la démarche MADA intervient dans neuf champs d'action.



APPLICATION DU VIEILLISSEMENT ACTIF DANS LES MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS

